

ACP « LE BELVEDERE » à 7100 HAINE-ST-PAUL BCE0850939230
Syndic : Lucio ALAIMO Maître de Stage décision n°C127-S114 du 26 Août 2014 IPI n°100029
BCE0764133138
Adresse bureau : Rue des Amandiers, 26 à 7100 La Louvière uniquement sur RDV.
GSM : 0475/42 28 18.
Tél : 064/67 61 93 – Fax : 064/ 26.77.22 lucio.alaimo@portima.be

Assurance professionnelle : AG insurance 99534986 Cte bancaire ING : BE15 3770 1506 3430

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 1.

heure début prise de décision: 18:49

heure fin prise de décision: 18:52

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ : Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

Verification des présences: 6124/9945 enser.

procuration Mr Menait: 298/2

Mr Broelle 300/16

Nomination de Mr Vincent Geremia: Président 298/5

Mr Germecke: Secrétaire: 300/12 unanimite'

20:00 Départ de Mr Vincent Geremia Président

Remplacé par Mrs Lardèche 298/1

Départ de Mr G. Carmin Soean à 21:21 600/33

Assurance professionnelle : AG insurance 99534986 Cte bancaire ING : BE15 3770 1506 3430

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 2.

heure début prise de décision: 18:52

heure fin prise de décision: 20:04

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ : Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

- Approbation comptes annuels 2020
- Approbation à l'unanimité
- Le syndic envoie le ^(copie de) décompte locataire - propriétaire par mail avant la fin du mois.

Contro

- Les copropriétaires permettent à ESTA de contrôler les calorimètres et le contrôle d'eau.
- Chrétien - Bauwens - Baus - Mary - François - Lebeau
Parmentier - Beaumet -

182+397 437 339 204 337 339
435 290

ne sont pas d'accord = 2960 pour aller en justice contre Baise.

- ~~Les copropriétaires~~ Bauwens ne sont pas d'accord que la copro. mette en charge les travaux d'entretien, remplissage des échantillons aux enduits corrodés, chez la Chrétien.
- Les copropriétaires qui n'adhèrent pas aux remplissages des canalisations seront tenus responsables des dégâts provoqués

Assurance professionnelle : AG insurance 99534986 Cte bancaire ING : BE15 3770 1506 3430

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 8 bis

heure début prise de décision:.....

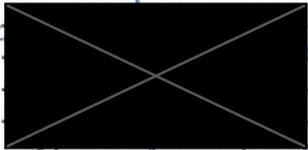
heure fin prise de décision:.....

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ :..... Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :.....

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

- aux autres propriétaires.
- La copro demande au syndic de garder la même répartition de charges ~~proportions~~ propriétaire locataire que les années précédentes (2019). L'option supplémentaire sera à charge de tous les copropriétaires
 -  est le président
reste absent ainsi que 
 - Accord à l'unanimité.
 - Commissaire au compte 
Accord à l'unanimité.
 - Le syndic alerte officiellement par courrier remis au président que sa mission se termine le 16/10/2021 et ne souhaite pas la renouveler
 - le remboursement de clôture de trop perçu sera remboursé très prochainement.
 - Le rapport des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020 est annexé au PV

ACP « LE BELVEDERE » à 7100 HAINE-ST-PAUL BCE0850939230
Syndic : Lucio ALAIMO Maître de Stage décision n°C127-S114 du 26 Août 2014 IPI n°100029
BCE0764133138
Adresse bureau : Rue des Amandiers, 26 à 7100 La Louvière uniquement sur RDV.
GSM : 0475/42 28 18.
Tél : 064/67 61 93 – Fax : 064/ 26.77.22 lucio.alaimo@portima.be

Assurance professionnelle : AG insurance 99534986 Cte bancaire ING : BE15 3770 1506 3430

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 3.

heure début prise de décision:.....

heure fin prise de décision:.....

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ : Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

Le syndic alerte officiellement par courrier remis au président que sa mission se termine le 01/10/2021 et ne souhaite pas la renouveler. L'assemblée générale, les copropriétaires et le conseil de trouver un nouveau syndic pour le 01/10/2021.

ACP « LE BELVEDERE » à 7100 HAINE-ST-PAUL BCE0850939230
Syndic : Lucio ALAIMO Maître de Stage décision n°C127-S114 du 26 Août 2014 IPI n°100029
BCE0764133138
Adresse bureau : Rue des Amandiers, 26 à 7100 La Louvière uniquement sur RDV.
GSM : 0475/ 42 28 18.
Tél : 064/67 61 93 – Fax : 064/ 26.77.22 lucio.alaimo@portima.be

Assurance professionnelle : AG insurance 99534986 Cte bancaire ING : BE15 3770 1506 3430

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 4

heure début prise de décision:.....

heure fin prise de décision:.....

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ :..... Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :.....

bservations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

Dans le courant du mois de novembre²⁰²¹ le syndic
organisera une AGO extraordinaire ^{à l'initiative de} sur le point
unique de la complémentation du règlement de
copropriété (nouvelle loi 1/1/2019) et du règlement
et l'ordre intérieur ^{à l'unanimité} comme souhaité par l'ensemble des copropriétaires
lors de l'AGO du 24 septembre 2020.

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n°...5

heure début prise de décision:.....

heure fin prise de décision:.....

Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ : Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

a) le point 7 a l'unanimité on change le barillet du garage en bar à drate et on donne une clé aux habitants du 300 et aux propriétaires des garages. Mission est donné au syndic pour le faire.
• L'ensemble des copropriétaires demande plus de civisme dans la gestion de leurs poubelles y compris chez les locataires (encouragements p.ex) ces locaux ne servent que pour les poubelles de la ville et PHE
• Les caméras sont abandonnées. On envisagera d'autres solutions.

b) le syndic a remis un devis détaillé de remplacement des canalisations encastrées



300/16) ne ~~est~~ pas d'accord.
298/11)

On attend d'autres devis plus favorables et personnalisés.

L'assemblée est favorable au changement. Une solution de financement sera possible et envisagée.

ACCORD DES COPROPRIETAIRES OU DE SON MANDATAIRE POUR LES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

AGO EXERCICE 2020 du 16/09/2021.

Point n° 5 bis

heure début prise de décision: 12h.

heure fin prise de décision:

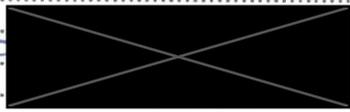
Copropriétaire ou mandataire quittant la réunion avant la fin de l'Assemblée du jour

Heure de départ : Signature pour accord des points à l'ordre du jour

dont-il n'assiste :

Observations + Décisions + nom du copropriétaire ou mandataire qui n'est pas d'accord sur ce point.

c) enlèvement radiateur au 300/9 - OK.
Le syndic s'y oppose quitte règlement de copropriété.



[Redacted] a quitté l'assemblée générale sans prévenir probablement ?? à 22h.

d) boîtes aux lettres remis en avril 2022 accord à l'unanimité en avec thermolaque et vidéophone.
george lux et greenlicht security. et accord système à l'unanimité.
L'assemblée générale du jour décide et le conseil de copropriétaires ont reçu la charge de se renseigner pour signer le bon de commande des boîtes aux lettres et de la vidéophonie.
L'ensemble des copropriétaires ont décidé de faire placer des vidéophones sans fils.

e - f et g sont reportés à l'AGO prochaine.

↳ réglé en octobre.

↳ fait.